Commerce. Livre vert

1996/2265(COS) - 20/11/1996 - Document de base non législatif

OBJECTIF : le présent Livre vert vise à engager une large consultation sur les défis auxquels fait face le commerce et sur les perspectives qui s'ouvrent pour les relever. CONTENU : le Livre vert examine la structure et le développement du secteur du commerce et de la distribution en soulignant l'importance et la diversité du commerce, deuxième domaine d'activité économique dans l'Union. Avec 22 millions de personnes employées (soit 16% du nombre total des travailleurs) dans quelque 4,5 millions d'entreprises, il s'agit d'un secteur clé pour le développement économique mais aussi pour l'emploi. Ensuite, le Livre vert traite des actions des Etats membres et de la Communauté et de leurs rôles respectifs en relation avec le secteur. Enfin, le document identifie les défis auxquels sont confrontés le commerce et la distribution, formule une série de questions qui requièrent une consultation publique et fixe un calendrier pour l'étude des choix possibles d'initiatives futures à présenter dans le courant de 1997. Parmi les principaux défis à relever dès maintenant, figurent notamment : - une concurrence accrue résultant de la multiplication des échanges; - les contraintes liées à l'exploitation du potentiel du marché unique sur la base de règlements hétérogènes aux niveaux national, régional et local; - l'introduction de l'Euro et les changements administratifs, comptables et psychologiques qu'elle va engendrer. A cet égard, les autorités nationales et la Commission ont un rôle clé à jouer en aidant le secteur privé à adopter la monnaie unique; - l'évolution des besoins et désirs des consommateurs ainsi que l'"européanisation" de leur comportement d'achat; - la simplification de l'environnement administratif et législatif des entreprises de commerce; - l'utilisation croissante du commerce électronique et l'exploitation de nouvelles technologies visant à faciliter le commerce direct; - l'évolution de la société de l'information et la capacité du commerce de s'y adapter et d'y participer; - le maintien de la cohésion en milieu rural et urbain. La Commission note que le principe de subsidiarité est particulièrement important pour ce secteur mais qu'en raison de l'évolution du marché intérieur, un nombre croissant de décisions seront prises à l'échelon de l'Union.